

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PAROISSE DE SAINT-HILARION
MRC DE CHARLEVOIX**

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion tenue le 8 février 2016 à 19h30, à l'endroit habituel des sessions à laquelle il y avait quorum sous la présidence de monsieur le maire Renald Marier.

Présents :

Mme Stella Tremblay
M. Réjean Tremblay
M. Benoît Bradet
M. Charles-Henri Gagné
M. Steeve Tremblay

Absent :

Matthieu Girard

Sont également présentes : la secrétaire d'assemblée Madeleine Tremblay, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que Nathalie Lavoie, directrice adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et constatation de quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2016;
4. Adoption des comptes à payer du mois de janvier 2016;
5. Adoption des factures à payer du mois non inscrites dans la liste des comptes;
6. Résolution pour autoriser les signataires du Protocole d'entente du Transport Adapté de Charlevoix-Ouest (TACO) pour l'année 2016;
7. Résolution autorisant le paiement de la quote-part du Transport Adapté de Charlevoix-Ouest (TACO) pour l'année 2016;
8. Résolution pour accepter la quote-part 2015 et pour autoriser les signataires du Protocole d'entente pour l'année 2015;
9. Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);
10. Paiement des redevances sur les Carrières et sablières à la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour 2015;
11. Résolution d'appui pour la Commission Scolaire de Charlevoix concernant la démocratie scolaire;
12. Demande de subvention pour le service de garde de Saint-Hilarion;
13. Autorisation de remboursement de dépenses pour une rencontre au ministère des Transports du Québec, concernant les travaux de la route 138 pour le maire et la directrice générale;
14. Résolution pour une demande de subvention dans le cadre du Pacte rural : Forum Jeunesse de Charlevoix-Ouest;
15. Séance extraordinaire le 22 février 2016 pour le refinancement des règlements numéro 369 et 374;
16. Demande de prix pour la valorisation des biosolides des trois (3) étangs d'épuration des eaux usées;
17. Soumission pour l'achat d'une palette de calcium;
18. Demande d'aide financière de la Fabrique Saint-Hilarion (Brunch annuel);

19. Demande de la Ligue de sécurité routière de Charlevoix-Ouest (Financement pour brigades scolaires);
20. Achat de housses de chambre à air pour glissade au terrain de jeux;
21. Courrier;
22. Affaires nouvelles;
 - 22.1- Membre corporatif de TVCO;
 - 22.2- Lettre d'intention - Concours pour un défibrillateur externe automatisé;
 - 22.3- Publicité dans l'Hebdo Le Charlevoisien pour le 20^e anniversaire;
 - 22.4- Mandat à la firme Tétra Tech QI inc.
23. Période de questions;
24. Levée de l'assemblée.

1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

À 19h30, Monsieur le Maire Renald Marier, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance ordinaire par un mot de bienvenue.

2016-02-01

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2016-02-02

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2016

EN CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2016;

CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 18 janvier 2016.

2016-02-03

4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2016

Il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer pour un montant 121 912.09 \$ (journal des achats #1087, journal des déboursés # 840-841, chèques # 12081 à 12127, prélèvements # 254 à 257) sont acceptés tel que rédigés et communiqués et le conseil en autorise les paiements.

QUE les comptes déjà payés pour un montant 69 5404.72\$ (journal des achats 1085-1086, journal des déboursés # 835-838-839, chèque # 12033 à 12070, prélèvements # 240 à 247) et les salaires nets pour un montant 19 907.65 \$, (dépôts # 503820 à 503897), sont acceptés.

Certificat de crédit

Je soussignée Madeleine Tremblay, directrice générale, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion dispose de crédits suffisants pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Madeleine Tremblay, directrice générale

2016-02-04

5- ADOPTION DES FACTURES À PAYER DU MOIS NON INSCRITES DANS LA LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

SSQ Groupe financier			2 322.22 \$
ItCloud.ca			78.07 \$
Revenu Québec			790.12 \$
Radio MF Charlevoix			321.93 \$
Transport Adapté			26 816.00 \$
Dicom Express			88.29 \$
Hydro Québec	552.55 \$		
	<u>1 923.24 \$</u>		2 475.79 \$
Visa Desjardins			1 417.24 \$
Solo Mobile			34.95 \$
Bell Canada	272.07 \$		
	<u>70.46 \$</u>		342.53 \$
			<u>34 687.14 \$</u>

2016-02-05

6- RÉOLUTION POUR AUTORISER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE DU TRANSPORT ADAPTÉ DE CHARLEVOIX-OUEST (TACO) POUR L'ANNÉE 2016

CONSIDÉRANT QUE la municipalité Paroisse de Saint-Hilarion est désignée mandataire pour toutes les municipalités de Charlevoix-Ouest et qu'elle doit signer un Protocole d'entente avec le Transport Adapté de Charlevoix-Ouest (TACO);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steve Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise le maire et la directrice générale à signer le Protocole d'entente pour l'année d'opération 2016 avec Transport Adapté Charlevoix-Ouest pour et au nom des municipalités participantes.

2016-02-06

7- RÉOLUTION AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART DU TRANSPORT ADAPTÉ DE CHARLEVOIX-OUEST (TACO) POUR L'ANNÉE 2016;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'entente intervenue entre les municipalités participantes et le service de Transport adapté de Charlevoix-Ouest, l'organisme doit à

chaque année faire parvenir le montant de la quote-part annuelle du service de transport Adapté;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part du service de Transport adapté de 2016 est de 2 010.75 \$ pour la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stella Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Paroisse de Saint-Hilarion accepte de défrayer sa quote-part annuelle 2016 pour le service du transport adapté au montant de 2 010.75 \$.

2016-02-07

8- RÉOLUTION POUR ACCEPTER LA QUOTE-PART 2015 ET POUR AUTORISER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR L'ANNÉE 2015

CONSIDÉRANT QUE la municipalité Paroisse de Saint-Hilarion est désignée mandataire pour toutes les municipalités de Charlevoix-Ouest et qu'elle doit signer un Protocole d'entente avec le Transport Adapté de Charlevoix-Ouest (TACO);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion a omis d'adopter une résolution pour accepter la quote-part 2015 et d'autoriser les signataires pour l'année 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion a autorisé de payer la Quote-Part 2015 au montant de 2 010.75 \$ et également le maire et la directrice générale à signer le Protocole d'entente pour l'année d'opération 2015 de Transport Adapté de Charlevoix-ouest (TACO) pour et au nom des municipalités participantes.

2016-02-08

9- DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la demande d'autorisation de monsieur Ghislain Perron dont la propriété est située sur le lot 15-B, rang 2 du cadastre de la Paroisse de Saint-Hilarion ;

CONSIDÉRANT QUE le but de la demande est de permettre la construction d'une résidence pour sa fille;

CONSIDÉRANT QU'IL y a d'autres endroits disponibles sur le territoire de la Municipalité mais ne correspondent pas à la demande puisqu'il y a déjà une bleuetière en exploitation et il y aurait également de l'équitation;

CONSIDÉRANT QUE les critères de l'article 62 sur la protection des activités et du territoire agricole, savoir :

CRITÈRES OBLIGATOIRES		
1	Le potentiel agricole du ou des lots Le potentiel agricole des lots avoisinants	Catégorie- 7 Catégorie- 7
2	Les possibilités d'utilisation du ou des lots à des fins d'agriculture.	Aucune
3	Les conséquences d'une autorisation sur les activités et le développement des activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants.	Aucune
4	Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale.	Aucune
5	La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes de l'agriculture.	Oui
6	L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole.	conserver
7	L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région.	aucune
8	La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.	conserver
9	L'effet sur le développement économique de la région.	positif
10	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie.	N/A

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steeve Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les membres du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Hilarion appuie la demande d'autorisation de monsieur Ghislain Perron sur sa propriété située sur le lot 15 B, rang 2, du cadastre de la Paroisse de Saint-Hilarion;

2016-02-09

10- PAIEMENT DES REDEVANCES SUR LES CARRIÈRES ET SABLIERES À LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS POUR 2015

CONSIDÉRANT l'entente avec la Municipalité de Notre-Dame-Des-Monts pour la carrière de JOCELYN HARVEY INC. située sur le rang 6 à Saint-Hilarion;

CONSIDÉRANT QUE selon les répartitions de l'entente, il y a un montant de 7772.63 \$ à rembourser à la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour l'année 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion rembourse un montant de 7 772.63 \$ de redevances sur les carrières et les sablières pour l'année 2015 à la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts.

2016-02-10

11- RÉSOLUTION D'APPUI POUR LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX CONCERNANT LA DÉMOCRATIE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT que le 14 avril 2015, dans le cadre d'une entrevue dans un quotidien de Montréal, le ministre de l'Éducation, monsieur François Blais, a manifesté son intention d'abolir les postes d'élus scolaires pour les remplacer par un autre mode de gouvernance à définir;

CONSIDÉRANT la priorité qu'il y a lieu de donner à l'éducation publique au Québec;

CONSIDÉRANT que la démocratie est un des fondements de notre société;

CONSIDÉRANT que le maintien de la démocratie scolaire renforce la volonté politique de faire de l'éducation publique une priorité;

CONSIDÉRANT que le maintien de la démocratie scolaire serait une démonstration de volonté politique de faire de l'éducation publique, une priorité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de promouvoir les avantages de la démocratie scolaire;

CONSIDÉRANT le lien étroit entre le milieu municipal et le milieu scolaire qui se traduit par des actions communes et concrètes pour assurer le développement scolaire au Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion appuie les démarches entreprises visant à demander de maintenir et valoriser un principe de démocratie scolaire au Québec.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à messieurs Pierre Moreau, ministre de l'éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Sylvain Tremblay, préfet de la MRC de Charlevoix-Est, Pierre Girard, président de la Commission scolaire de Charlevoix et madame Caroline Simard, députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré.

2016-02-11

12- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE SERVICE DE GARDE DE SAINT-HILARION

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte de verser un montant de 1 000 \$ pour l'année scolaire 2015-2016 à la Commission scolaire de Charlevoix pour le Service de garde l'Arc-en-ciel de l'école Marie-Reine, tel que prévu au budget et selon dans la Politique familiale.

2016-02-12

13- AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES POUR UNE RENCONTRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, CONCERNANT LES TRAVAUX DE LA ROUTE 138 POUR LE MAIRE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

QU'UNE rencontre est nécessaire avec le ministère des Transports du Québec concernant le projet de remplacement d'infrastructure de la route 138;

CONSIDÉRANT QUE le maire Renald Marier et Madeleine Tremblay, directrice générale doivent assister à cette rencontre à leur bureau à Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steeve Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le maire et la directrice générale sont tous deux autorisés à assister à cette rencontre et que les frais de déplacement et repas si il y a lieu seront remboursés.

2016-02-13

14- RÉOLUTION POUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PACTE RURAL : FORUM JEUNESSE DE CHARLEVOIX-OUEST

CONSIDÉRANT QUE selon la Politique d'attribution des aides consenties, il est prévu un montant de 5 000 \$ pour le soutien au fonctionnement des points de services et des Maison des jeunes dans le pacte rural pour l'année 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité Paroisse de Saint-Hilarion demande à la MRC le montant prévu de 5 000 \$ pour l'année 2016 et que le chèque soit versé directement au nom de Forum Jeunesse Charlevoix-Ouest.

15- SÉANCE EXTRAORDINAIRE LE 22 FÉVRIER 2016 POUR LE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 369 ET 374

Avis est par la présente donné par Madeleine Tremblay, directrice générale, qu'une séance extraordinaire sera tenue le 22 février 2016.

16- DEMANDE DE PRIX POUR LA VALORISATION DES BIOSOLIDES DES TROIS(3) ÉTANGS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Ce point est remis à la séance extraordinaire du 22 février 2016.

2016-02-14

17- SOUMISSION POUR L'ACHAT D'UNE PALETTE DE CALCIUM

Il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise l'achat d'une palette de calcium de 35 sacs de 35 kg au coût de 26.50 \$ plus taxes par sac pour un total de 927.50 \$ plus taxes chez Sel Warwick.

2016-02-15

18- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA FABRIQUE DE SAINT-HILARION (BRUNCH ANNUEL)

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du comité organisateur pour le brunch annuel au profit de la Fabrique de St-Hilarion qui aura lieu le dimanche 10 avril prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accorde un montant de 100.00 \$ à la Fabrique de St-Hilarion pour leur brunch annuel.

2016-02-16

19- DEMANDE DE LA LIGUE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE DE CHARLEVOIX-OUEST (FINANCEMENT POUR BRIGADES SCOLAIRES)

CONSIDÉRANT QUE la *Ligue de sécurité routière de Charlevoix-Ouest*, mouvement à but non-lucratif qui se consacre au soutien des brigades scolaires formées d'élèves des écoles primaires et secondaires de notre territoire, demande une contribution des organismes du milieu pour le financement des brigades scolaires 2015-2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accorde un montant de 50.00 \$ à la *Ligue de sécurité routière de Charlevoix-Ouest*.

2016-02-17

20- ACHAT DE HOUSSES DE CHAMBRE À AIR POUR GLISSADE AU TERRAIN DE JEUX

Il est proposé par Steeve Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de 10 housses de chambre à air de 36 pouces pour les glissades au terrain de jeux au montant de 1 437.19 \$ incluant les taxes à l'Entreprise G.A Turgeon et fils.

21- COURRIER

- Lettre de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) (Ristourne de 2 143 \$);
- Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) demande sur le lot 16B, rang 3.

22- AFFAIRES NOUVELLES

2016-02-18

22.1-MEMBRE CORPORATIF TVCO

Il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les membres du conseil acceptent d'adhérer comme Membre Corporatif à la Télévision de Charlevoix-ouest au coût de 125.00 \$.

2016-02-19

22.2 LETTRE D'INTENTION-CONCOURS DÉFIBRILATEUR EXTERNE AUTOMATISÉ

CONSIDÉRANT QUE le syndicat des paramédics de Charlevoix, ligue de hockey des paramédics, Coopérative de techniciens ambulanciers du Québec (CTAQ) et madame Caroline Simard, députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré organisent un concours pour gagner un défibrillateur externe automatisé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion désire poser sa candidature pour son équipe de pompiers volontaires au concours cité ci-haut;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steeve Tremblay et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion envoie une lettre d'intention à participer au concours au nom de la brigade de pompiers.

2016-02-20

22.3 PUBLICITÉ DANS LE JOURNAL HEBDO CHARLEVOISIEN

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande de l'Hebdo Le Charlevoisien concernant une demande de publicité pour le 20^e anniversaire du journal;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de la MRC de Charlevoix, les maires ont proposé que la MRC et les municipalités locales adhèrent conjointement pour une page de publicité dans le cahier spécial produit pour souligner le 20^e anniversaire, ce qui revient à 131 \$ par municipalité plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion accepte de faire de la publicité avec la MRC de Charlevoix dans le Journal Hebdo Charlevoisien au coût de 131 \$ plus taxes applicables.

2016-02-21

22.4 MANDAT À LA FIRME TETRA TECH QI INC.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion avait déjà donné un mandat à la firme Tétra Tech Qi inc. pour le remplacement des services d'eau et d'égout sur la route 138 et que suite à la rencontre avec le MTQ, il faut réviser les estimations préliminaires;

CONSIDÉRANT QUE le coût du mandat est de 6 000 \$ et que les activités à faire sont détaillés dans l'offre de services en date du 8 février 2016 réf.: 31165TT;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'offre de services de Tétra Tecq Qi inc. est acceptée au coût de 6 000 \$;

23- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

2016-02-22

24- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Stella Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 20 h 15.

Renald Marier, maire

Madeleine Tremblay, d.g. et sec.-tres.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PAROISSE DE SAINT-HILARION
MRC DE CHARLEVOIX**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion tenue le 22 février 2016 à 19h30, à l'endroit habituel des sessions à laquelle il y avait quorum sous la présidence de monsieur le maire Renald Marier.

Présents :

Mme Stella Tremblay
M. Réjean Tremblay
M. Benoît Bradet
M. Charles-Henri Gagné
M. Steeve Tremblay

Absent :

Matthieu Girard

Est également présente: la secrétaire d'assemblée madame Nathalie Lavoie, directrice adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

Monsieur le maire vérifie le quorum et procède à la lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Résolution pour accepter l'offre pour le refinancement des règlements 369 et 374 ;
3. Résolution pour autoriser l'emprunt et les signataires ;
4. Résolution pour envoyer une lettre au ministre des Transports du Québec monsieur Jacques Daoust ;
5. Cession de l'immeuble de l'Association des personnes Handicapées de Charlevoix ;
6. Acceptation de l'offre de service de Solution 3R pour le recyclage agricole des biosolides des étangs d'épuration des eaux usées ;
7. Période de question ;
8. Levée de l'assemblée.

2016-02-23

1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé. Aucun point ajouté car il manque un membre du conseil.

2016-02-24

2- RÉOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE POUR LE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 369 ET 374 AU MONTANT DE 430 600 \$

Il est proposé par Réjean Tremblay, appuyé par Charles-Henri Gagné et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt par billets en date du 1^{er} mars 2016 au montant de 430 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 369 et 374. Ce billet est émis au prix de 98,56500\$ **CAN** pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série de **cinq (5) ans** comme suit :

52 000 \$	1.65000 %	1 ^{er} mars 2017
53 400 \$	1.85000 %	1 ^{er} mars 2018
54 800 \$	2.05000 %	1 ^{er} mars 2019
47 800 \$	2.20000 %	1 ^{er} mars 2020
222 600 \$	2.35000 %	1 ^{er} mars 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

2016-02-25

3- RÉOLUTION POUR AUTORISER L'EMPRUNT DE 430 600 \$ PAR BILLET POUR LE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS # 369 ET 374

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion souhaite emprunter par billet un montant total de 430 600 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
369	161 700 \$
369	244 300 \$
374	24 600 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par Benoît Bradet, appuyé par Réjean Tremblay et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'UN emprunt par billet au montant de 430 600 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros **369 et 374** soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire monsieur Renald Marier et/ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière Madeleine Tremblay et/ou son adjointe Nathalie Lavoie ;

QUE les billets soient datés du 1^{er} mars 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	52 000 \$
2018	53 400 \$
2019	54 800 \$
2020	47 800 \$
2021	49 000 \$ (à payer en 2021)
2021	173 600 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 1^{er} mars 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro **369**, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

2016-02-26

4- RÉOLUTION POUR ENVOYER UNE LETTRE AU MINISTRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, MONSIEUR JACQUES DAOUST

Il est proposé par Stella Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'une lettre soit envoyée à monsieur Jacques Daoust, ministre des Transports du Québec concernant le dossier des routes collectrices.

2016-02-27

5- CESSION DE L'IMMEUBLE DE L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE CHARLEVOIX À LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE l'Association des personnes handicapées de Charlevoix désire se départir de leur immeuble située au 342, route 138 en faveur de la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion;

CONSIDÉRANT QUE l'Association demande une lettre d'intention à l'effet qu'elle est intéressée à accepter leur offre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steeve Tremblay, secondé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité demande à l'Association des personnes handicapées de Charlevoix une résolution confirmant leur intention avant de se prononcer.

2016-02-28

6 ACCEPTATION DE L'APPEL D'OFFRES DE SOLUTION 3R POUR LE RECYCLAGE - AGRICOLE DES BIOSOLIDES DES ÉTANGS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion doit faire la vidange des bassins à l'usine d'épuration des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion a fait une demande de prix sur invitation concernant le projet de recyclage agricole des biosolides des étangs d'épuration des eaux usées à la firme Solution 3R;

CONSIDÉRANT QUE l'offre se chiffre à 18 400 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'offre de services de Solution 3R est acceptée au montant de 18 400 \$ plus taxes applicables et que la dépense sera appliquée au fonds réservé pour le projet de vidanges de boues à l'usine d'épuration des eaux usées.

7- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

8- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Stella Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 19h45.

Rénald Marier, maire

Nathalie Lavoie, d.g. et secrétaire-trésorière, adjointe